

Image not found or type unknown



Arrêt maladie et cdi

Par **Passkill**, le **06/07/2023** à **01:12**

Bonjour, ma question est de savoir qu'en serait-il en fin d'arrêt de travail de 1 an pour maladie (en tant que chef d'entreprise et ayant vendu ma société) si je signais le CDI que l'on me propose et que malheureusement j'avais une rechute quelques temps après ? Sachant que durant mon arrêt de travail je n'avais que 22€ d'indemnités par jour, quel en serait le nouveau mode de calcul pour ce nouvel arrêt dans cette nouvelle entreprise merci

Par **miyako**, le **06/07/2023** à **07:59**

Bonjour,

Vous serez soumis au régime sécurité sociale des salariés .Ce sera la moyenne des 3 derniers mois de salaire qui servira de base au calcul de vos IJSS .

Cordialement